



Projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2017

Audition au Sénat de Jean-Marie Bonnemayre, Président du CNAFAL, le Jeudi 3 novembre 2016 à la demande de Madame Caroline CAYEUX, rapporteur pour la branche Famille

Q1. Quelle appréciation portez-vous sur l'évolution de la politique familiale au cours des dernières années ?

Le CNAFAL n'a pas caché son approbation des mesures adoptées ces dernières années, tendant à réduire l'aide versée aux familles les plus aisées (abaissement du plafond du quotient familial, modulation des allocations familiales, réformes ciblées des prestations d'accueil du jeune enfant).

Les ménages impactés par cette mesure, appartiennent pour 85% d'entre eux, aux 20% des familles les plus riches. En moyenne, leur taux d'impôt mensuel devrait augmenter de 74 € par mois, pour des salaires annuels compris entre 80 000 et 100 000 €.

L'abattement pour QF représente 14 Milliards d'euros de réduction d'impôt, réduction d'autant plus forte que le revenu des parents est plus élevé.

Ainsi les 10% des foyers les plus riches se sont partagés 40% de cette réduction, alors que les 50% des foyers les plus modestes, ne s'en partageaient que 10% ! Qui dit mieux !

Mais le Gouvernement n'est pas allé au bout de cette logique de réduction des inégalités : en effet, malgré l'abaissement du plafond du QF, **pour les familles les plus modestes, cela ne change rien**. En effet : un couple avec 3 enfants qui a un revenu mensuel de 10 000 euros, bénéficiera à l'année, d'une réduction de 6 000 euros !

Une même famille de 3 enfants, qui a un revenu de 1 600 €, ne bénéficiera d'aucune réduction, car il n'est pas imposable ! Cherchez l'erreur ! **Un effort aurait pu être fait en faveur de ces familles, au moins sur une partie de l'économie effectuée de 1 milliard, du fait de ces mesures.**

Ce qu'on ne dit pas aussi :

- ✓ C'est que l'augmentation des très hauts salaires a été une réalité au cours de la dernière décennie : entre 1996 et 2008, la part de la masse salariale de 1% des salariés à temps complet percevant la rémunération la plus élevée au sein du secteur public et privé est passée de 5,5% à 6,9%.
- ✓ Si l'on ajoute à cela, les revenus du patrimoine, on constate une augmentation des inégalités de revenus encore plus importante. Le nombre de riches /de familles à haut revenus, très riches s'envole aussi : le nombre de ceux qui déclarent 500 000 euros par unité de consommation a été multiplié entre 2004 et 2011 par 2,1. Le nombre de ceux qui se situent au-delà de 100 000 euros a lui aussi augmenté de 45% passant de 353 000 à 514 000 personnes !

Au coeur de la solidarité

Le CNAFAL n'a pas approuvé le versement de la prime de naissance, repoussé du 7^{ème} mois au mois d'après la naissance, de même que l'exclusion supplémentaire de 1 500 bénéficiaires.

La prime de naissance était une mesure symbolique et importante, pour les familles, qui devrait être rétablie au 7^{ème} mois et versée à toutes les familles.

Le CNAFAL trouverait plus juste d'instituer un forfait pour chaque enfant ce qui serait **égalitaire et universel**.

Souvent on vante les bienfaits de la politique familiale et le taux de fécondité de la France, qui reste encore aujourd'hui en Europe, en tête des pays européens même s'il s'est légèrement érodé.

Pour le CNAFAL, ce ne sont pas seulement les prestations financières qui sont déterminantes, c'est surtout les offres de garde d'enfant, leur souplesse, leur diversité, l'aide apportée aux modes de garde. A cet égard, le CNAFAL a toujours été favorable à l'ouverture des classes maternelles dès l'âge de deux ans. Le rythme d'ouverture de places en crèches est toujours insuffisant.

En résumé, la politique familiale pour le CNAFAL doit permettre aux femmes et aux couples de choisir librement d'avoir ou non des enfants et ne pas laisser les contraintes matérielles ou professionnelles freiner leurs élans.

Le CNAFAL aurait été favorable à de réelles avancées concernant le congé parental qui reste à réformer pour concilier **une réelle égalité homme/femme et une réelle attractivité !**

Au lieu de cela, c'est une demi-mesure qui a été adoptée, peu lisible. C'est un constat largement partagé aujourd'hui que le congé parental incite les femmes à se retirer de l'emploi et surtout les catégories modestes, précaires, temps partiel, horaires décalés, celles qui ont de longs parcours travail/domicile... Elles ont ensuite énormément de difficultés à revenir dans le cycle du travail et à retrouver pour nombre d'entre elles une qualification !

Le CNAFAL analyse cela comme une mesure où les femmes les moins qualifiées, hors fonction publique servent d'ajustement à la gestion du chômage !

Il serait plus juste, dès lors, de pratiquer le congé parental égalitaire en temps et surtout si on veut un partage égalitaire homme/femme de le rémunérer à la proportionnelle du salaire de chacun et chacune !

Pour les femmes non salariées, cela rejoint bien évidemment, l'aide forfaitaire de 0 à 25 ans, qui serait distribuée à chacune et que le CNAFAL avait dénommé en 1980 « le salaire à l'enfant et au jeune », préfiguration du RSG – Revenu Social Garanti.

Q2. Le dispositif de recouvrement des impayés de pension alimentaire

Le CNAFAL se réjouit de la mise en place d'une **agence nationale de recouvrement des pensions alimentaires** habilitée à intervenir dès le début de l'impayé de pension alimentaire. De même, que nous nous réjouissons que l'agence soit habilitée à des actions d'intermédiation à l'égard de conjoints violents. **De même, les accords amiables conclus entre conjoints qui se séparent sans recours au juge** auront, à partir du moment où l'agence sera saisie, force exécutoire.

Q2bis. La simplification du complément de libre choix du mode de garde (CMG) est une avancée en termes de simplification et de lisibilité pour les familles :

En effet, le parent employeur d'une garde à domicile se « débattait » toujours pour s'acquitter du paiement des charges patronales ; le fait que l'Etat verse directement au salarié le salaire de l'assistante à travers le Centre pajemploi et prélèvera également l'impôt à la source est une avancée qui évitera bien des litiges, notamment sur les retards de déclaration des volets sociaux.

Q3. Comment atteindre les objectifs fixés en matière d'accueil du jeune enfant ?

Pour le CNAFAL :

- ✓ Développer la préscolarisation des enfants, qui stagne depuis 2012.
- ✓ Développer encore plus les micro-crèches, les maisons d'assistants maternels (zones rurales et zones urbaines denses).
- ✓ Obligation pour les départements d'établir des schémas départementaux de services aux familles avec état des lieux exhaustif et objectifs chiffrés tous les trois ans.

Q4. Les prestations familiales apparaissent de plus en plus concentrées sur les ménages modestes. Quel regard portez-vous sur cette évolution ?

Le CNAFAL s'inscrit en faux sur cette appréciation qui est démentie par les chiffres.

Ce qui est vrai et qu'il ne faut pas masquer **c'est que l'ajustement budgétaire pour résorber le déficit général du budget mais aussi en conséquence les déficits des différentes branches de la Sécurité Sociale s'est effectué essentiellement par une forte augmentation de la fiscalité sur les ménages et les taxes et impôts indirects.**

Les prélèvements obligatoires ayant augmenté entre 2010 et 2016 de 66 milliards (chiffres de l'OFCE) pour seulement 8 milliards sur les entreprises. (Effet du CICE et du pacte de responsabilité).

Par ailleurs, les thèmes familialistes les plus outranciers sont revenus dans le débat :

La chute de la natalité, depuis 2 ans, que je qualifie de toute relative (quelques milliers de naissances en moins) qui, selon les plus conservateurs, serait catastrophique ! Ce à quoi le CNAFAL, par mon intermédiaire, répond :

- ✓ Les démographes considèrent que pour caractériser une chute de la natalité, il faut de la profondeur de champ et donc évaluer, sur au moins 5 ans, ce qui se passe.
- ✓ En revanche, il faut citer la dégradation incontestable des conditions de vie des familles, à commencer par celles concernant le travail :
 - Les horaires décalés et fragmentés, le travail du dimanche. Ces deux éléments concernant particulièrement les femmes les plus précaires et non qualifiées.
 - Les trajets travail-domicile, qui sont allongés en durée et en kilomètres parcourus (TGV ou TER), et parfois par des couples qui ne se voient que le week-end.
 - L'absence de visibilité professionnelle, avec l'explosion des CDD de courte durée, l'intérim, le temps partiel. Comment se projeter pour aller au-delà du couple, dans ces cas-là ?
 - Le chômage massif des jeunes, même chez les « qualifiés ».

- Les problèmes de logement en région parisienne, en PACA et dans les grandes métropoles, sur lesquels le CNAFAL s'est largement prononcé.
- Le pouvoir d'achat qui stagne.
- L'âge de la première maternité qui recule régulièrement, depuis 15 ans, et va bientôt se situer à 31 ans. Cela est dû « à la mise en ménage durable », qui s'effectue de plus en plus tardivement.

Pour l'instant, on ne peut qualifier de chute de la natalité, ce qui est constaté : « léger trou d'air », peut-être dû, compte-tenu de ce qui est cité, à une posture qui consiste pour les couples, à différer jusqu'à la stabilisation, notamment professionnelle, de leur vie.

Enfin, il ne faut pas négliger non plus « l'horloge biologique » qui passé 30 ans, joue défavorablement, lorsqu'on veut un enfant, et qui fait qu'incontestablement les couples se tournent de plus en plus vers la procréation médicalement assistée, ce qui prend parfois plusieurs années d'obstination...

Le CNAFAL approuvant parfaitement ce mode opératoire.